

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de règlement local de la publicité, des enseignes et préenseignes de la Commune d'Orlienas

Par arrêté n°214/2021 du 13 décembre 2021, M. le Maire d'Orlienas a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de règlement local de la publicité, des enseignes et préenseignes de la Commune d'Orlienas.

A cet effet, Mme Laurette WITTNER a été désignée commissaire enquêtrice par le président du tribunal administratif de Lyon.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 11 janvier 2022 au vendredi 11 février 2022 inclus (clôture de l'enquête à 16h00) en Mairie d'Orlienas (adresse : place François Blanc, 69530 Orlienas).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Orlienas, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Les mardis et mercredis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- Les vendredis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- Les jeudis et samedis de 8h00 à 12h00 ;
- A l'exception des jours fériés.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sous format papier et sur un poste informatique en Mairie d'Orlienas aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-avant. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Commune : www.orlienas.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions, sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la Mairie d'Orlienas (adresse : place François Blanc, 69530 Orlienas).

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : enquetepublique@orlienas.fr. Les observations et propositions seront tenues à la disposition du public en Mairie d'Orlienas et sur le site Internet de la Commune (www.orlienas.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

La commissaire enquêtrice sera présente à la Mairie d'Orlienas pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Le mardi 11 janvier 2022 de 15h30 à 17h30 ;
- Le samedi 29 janvier 2022 de 10h00 à 12h00 ;
- Le vendredi 11 février 2022 de 14h00 à 16h00.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public dès qu'ils auront été transmis en mairie.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal de la Commune d'Orlienas se prononcera par délibération sur l'approbation du nouveau règlement local de publicité, des enseignes et préenseignes.

Le Maire,
Olivier BIAGGI

